

Répertoire national des certifications professionnelles
BAC PRO - Maintenance des équipements industriels
Active

N° de fiche

RNCP3632

Nouvelle(s) certification(s) :

[RNCP35698 - BAC PRO - Maintenance des Systèmes de Production Connectés \(/recherche/rncp/35698\)](#)

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF :

- 250 : Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

Formacode(s) :

- 23684 : entretien mécanique

- 31624 : maintenance industrielle

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2023

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	11004301500012	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

Les activités principales du titulaire du baccalauréat professionnel

“Maintenance des Équipements Industriels” (MEI) consistent, seul ou en équipe, à : – réaliser la maintenance corrective et préventive de biens à caractère industriel;

- participer à l’amélioration et à la modification des équipements sur lesquels il intervient;
- participer à l’installation et la mise en service de nouveaux équipements.

Le titulaire du baccalauréat professionnel MEI doit être capable :

- de réparer et dépanner dans les domaines de la mécanique, de l’électricité, du pneumatique et de l’hydraulique ;
- d’analyser le fonctionnement du bien ;
- d’utiliser les technologies d’aide au diagnostic et les technologies d’intervention ;
- de réaliser des opérations de surveillances et/ou des opérations planifiées ;
- d’alerter si une anomalie est constatée ;
- de communiquer avec le ou les utilisateurs des biens sur lesquels il intervient ainsi qu’avec les membres du service auquel il appartient.
- d’organiser efficacement son activité.

Les interventions varient selon la taille des entreprises, leur organisation, la nature et la complexité des équipements. Les conditions d’exercice de l’emploi diffèrent selon que l’entreprise est productrice de biens ou de services. Dans le premier cas, le travail s’effectue le plus souvent en milieu industriel. Dans le second, il peut être nécessaire de se déplacer sur les lieux où est implanté l’équipement dont la maintenance doit être assurée.

Dans toutes ses activités, le bachelier professionnel en “Maintenance des équipements industriels” doit :

- prendre en compte la santé et la sécurité des personnes ;
- préserver les biens et l’environnement ;
- respecter les consignes et procédures en vigueur dans l’entreprise.

Compétences attestées :

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l’ensemble des blocs de compétences.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>RNCP3632BC01</p> <p>U2 : Analyse et préparation d'une activité de maintenance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les solutions de gestion, de distribution, de conversion des énergies pneumatique hydraulique et électrique. - Préparer son intervention. - Émettre des propositions d'amélioration d'un bien. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>	
<p>RNCP3632BC02</p> <p>U31 : Surveiller, améliorer, modifier les équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter des opérations de surveillance et d'inspection. - Exécuter des travaux d'amélioration ou de modification du bien. - Recevoir et transmettre des informations. - Rédiger et argumenter des comptes rendus. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement</p>	

	d'examen et les définitions d'épreuves)	
RNCP3632BC03 U32 : Intervention sur un équipement mécanique	<ul style="list-style-type: none">-Réparer un composant.-Identifier les risques autres qu'électriques, définir et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)	
RNCP3632BC04 U33 : Maintenance d'un système automatisé	<ul style="list-style-type: none">-Diagnostiquer les pannes.-Remettre en état de bon fonctionnement un bien.-Mettre en service un bien dans le respect des procédures.-Identifier les risques électriques, définir et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)	

<p>RNCP3632BC05</p> <p>U34 : Economie-gestion</p>	<p>-Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle.</p> <p>-Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>	
<p>RNCP3632BC06</p> <p>U35 : Prévention, santé, environnement</p>	<p>-Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème.</p> <p>-Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident.</p> <p>-Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques.</p> <p>-Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.</p> <p>-Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.</p> <p>Les modalités</p>	

	<p>d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>	
<p>RNCP3632BC07</p> <p>U11 : Analyse et exploitation de données techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le fonctionnement et l'organisation d'un système - Analyser les solutions mécaniques réalisant les fonctions opératives <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>	
<p>RNCP3632BC08</p> <p>U12 : mathématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution. - Expérimenter, simuler. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à</p>	

	l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)	
<p>RNCP3632BC09</p> <p>U13 : sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter, simuler. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>	
<p>RNCP3632BC10</p> <p>U4 : langue vivante</p>	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le</p>	

	diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)	
<p>RNCP3632BC11</p> <p>U51 : français</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>	
<p>RNCP3632BC12</p> <p>U52 : histoire-géographie, enseignement moral et civique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Comprendre les enjeux liés au développement durable - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes</p>	

	de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)	
<p>RNCP3632BC13</p> <p>U6 : Arts appliqués et cultures artistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels - Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création - Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>	
<p>RNCP3632BC14</p> <p>U7 : éducation physique et sportive</p>	<p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation 	

corporelle à visée
artistique ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un
affrontement individuel
ou collectif
- Respecter les règles de
vie collective et assumer
les différents rôles liés à
l'activité
Les modalités
d'évaluation sont
décrites dans les annexes
de l'arrêté définissant le
diplôme relatives à
l'évaluation (voir
notamment le règlement
d'examen et les
définitions d'épreuves)

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Le titulaire du baccalauréat professionnel Maintenance des équipements industriels est appelé à occuper des emplois dans des entreprises appartenant à des secteurs économiques extrêmement diversifiés.

Type d'emplois accessibles :

Technicien de maintenance - Agent technique de maintenance

Code(s) ROME :

- I1310 - Maintenance mécanique industrielle

Références juridiques des réglementations d'activité

:

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

			- pour un tiers au moins de membres de la profession intéressée par le diplôme (employeurs et salariés en nombre égal).
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience	X		Idem
En contrat d'apprentissage	X		Idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
02-06-2005	Arrêté du 30 mai 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité Maintenance des équipements industriels et fixant ses modalités de préparation et de délivrance (J.O. du 2 juin 2005).
08-01-2021	Arrêté du 9 décembre 2020 portant création de la spécialité « Maintenance des systèmes de production connectés » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance Dernière session d'examen : 2023

Date d'échéance de l'enregistrement

31-08-2023

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :**Lien internet vers le descriptif de la certification :**

éduscol
Légifrance

légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>)
ONISEP (<http://www.onisep.fr>)
éduscol (<http://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/15533>true>)

Nouvelle(s) Certification(s) :

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP35698 (/recherche/rncp/35698)	RNCP35698 - BAC PRO - Maintenance des Systèmes de Production Connectés

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/15533>)